

3FA – Fonds de Financement de la Formation des Artisans

CMA NOUVELLE CALEDONIE

Présentation du dispositif

Le Fonds de Financement de la Formation des Artisans (3FA) permet aux chefs d'entreprise artisanale de financer une partie de leurs actions de formation professionnelle.

Ce dispositif financier a pour objectif de favoriser le développement des compétences des artisans afin de soutenir la performance et la pérennité de leur entreprise.

Depuis le 13 juillet 2026, le fonctionnement du dispositif a été simplifié avec une réduction appliquée directement lors de l'inscription aux formations continues du Centre de formation de l'artisanat de la CMA-NC. L'artisan bénéficie ainsi d'une aide financière sans avoir à effectuer de demande en ligne.

Conditions d'attribution

À qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Le dispositif s'adresse aux chefs d'entreprise artisanale souhaitant renforcer leurs compétences professionnelles grâce à une formation continue proposée par le Centre de formation de l'artisanat (CFA) de la Chambre de métiers et de l'artisanat de Nouvelle-Calédonie.

— Critères d'éligibilité

Pour bénéficier de cette aide financière, le bénéficiaire doit être chef d'entreprise artisanale et s'inscrire à une formation continue dispensée par le Centre de formation de l'artisanat de la CMA-NC.

— Thématiques éligibles

Les formations peuvent notamment porter sur :

- la gestion et la comptabilité ;
- la communication ;
- les outils numériques ;
- l'intelligence artificielle ;
- les compétences techniques liées au métier exercé ;
- les formations nécessaires au respect des obligations réglementaires.

Pour quel projet ?

— Présentation des projets

Le 3FA accompagne les projets de développement des compétences des artisans à travers la participation à des formations continues.

Le dispositif vise à permettre aux chefs d'entreprise de consolider leurs connaissances, d'acquérir de nouvelles compétences ou d'adapter leur activité aux évolutions de leur secteur.

— Dépenses concernées

Les dépenses prises en compte correspondent aux frais de formation des actions de formation continue proposées par le Centre de formation de l'artisanat de la CMA-NC.

Quelles sont les particularités ?

— Entreprises inéligibles

Les entreprises ou personnes ne répondant pas au statut de chef d'entreprise artisanale ne sont pas éligibles au dispositif.

— Critères d'inéligibilité

À compter du 13 juillet 2026, les formations qui ne sont pas dispensées par le Centre de formation de l'artisanat de la CMA-NC ne sont plus éligibles au financement du 3FA.

— Dépenses inéligibles

Les dépenses liées à des formations extérieures au Centre de formation de l'artisanat de la CMA-NC ne sont pas prises en charge.

Montant de l'aide

— De quel type d'aide s'agit-il ?

Le bénéficiaire profite d'un double avantage financier :

- une remise artisan de 30 % appliquée sur le tarif public de la formation ;
- une prise en charge complémentaire de 50 % du coût de la formation au titre du 3FA.

L'intervention du 3FA est plafonnée à 60 000 F CFP par an et par bénéficiaire.

L'artisan règle uniquement le montant restant à sa charge directement auprès du Centre de formation de l'artisanat.

— Quelles sont les modalités de versement ?

L'aide n'est pas versée directement au bénéficiaire.

La réduction est appliquée automatiquement au moment de l'inscription à la formation concernée. Le montant pris en charge est déduit du coût de la formation avant facturation à l'artisan.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme ?

Les inscriptions doivent être réalisées auprès du Centre de formation de l'artisanat de la Chambre de métiers et de l'artisanat de Nouvelle-Calédonie.

À compter du 13 juillet 2026, aucune demande de financement en ligne n'est à effectuer. L'aide est appliquée automatiquement lors de l'inscription à une formation éligible.

Critères complémentaires

- Forme juridique
 - › Entreprise Individuelle
 - › Artisan

Organisme

CMA NOUVELLE CALEDONIE

Chambre de Métiers et de l'Artisanat Nouvelle Calédonie

- Accès aux contacts locaux
Web : [www.cma.nc/...](http://www.cma.nc/)

Source et références légales

— Sources officielles

[Chambre de métiers et de l'artisanat de Nouvelle-Calédonie \(CMA-NC\)](#)